



Région académique
NORMANDIE



[Accueil](#) > [Actions éducatives](#) > [Ouverture internationale](#) > [Europe et International](#) > [Formation des personnels à l'étranger](#) > Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel

- Relations internationales
- Formation des personnels

Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel

La date butoir de dépôt des candidatures est fixée au 19 janvier 2018

Le CIEP, en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale, gère la mise en œuvre et le suivi administratif et financier de ce programme.

À qui sont destinés ces stages ? (établissements publics)

- Aux professeurs des écoles et aux instituteurs qui sont habilités et enseignent une langue vivante ;
- Aux professeurs de langues vivantes de l'enseignement secondaire (collèges, LEG et LP) ;
- Aux professeurs en charge de l'enseignement d'une discipline non linguistique en section européenne.

Objectifs et durée du programme

- Perfectionnement linguistique ;
- Réflexion sur la méthodologie et l'évaluation de l'enseignement des langues ;
- Mise à jour des connaissances culturelles.

Ils visent à renforcer les compétences linguistiques, culturelles, pédagogiques, didactiques et scientifiques des enseignants. Les langues concernées sont pour le premier degré, l'allemand, l'anglais et l'italien, et pour le second degré, l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien.

De durée variable selon la langue et le pays, ils se déroulent pendant les congés scolaires d'été.

Procédure de candidature

Inscription en ligne sur le site du CIEP :

<http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

avant le 19 janvier 2018 minuit heure de Paris

Les demandes formulées ne peuvent porter que sur une seule action de formation. Il convient de ne remplir qu'une seule fiche de candidature. Toutefois, les candidats sont autorisés à formuler un second vœu sur la même fiche de candidature au cas où le stage demandé serait complet.

Les candidats retenus ont l'obligation de suivre l'intégralité du programme du stage et de respecter les dates d'arrivée et de départ arrêtées et publiées dans les fiches d'information. La présence et l'assiduité sont contrôlées par l'organisme de formation.

Les stagiaires ont obligation de répondre à un questionnaire d'évaluation à la fin de la formation. Les participants

aux stages remettent un bilan de fin de stage qu'ils adressent aux inspecteurs concernés de leur académie (IEN 1e degré, IA-IPR, IEN-EG) ainsi qu'une copie au CIEP. Les candidats sont invités à consulter l'annexe 3.- C.1.

publié le 5 décembre 2011– mis à jour le 20 octobre 2017

- [Calendrier de dépôt et de traitement des candidatures](#) (PDF, 40 Ko)
- [Tableau récapitulatif des programmes d'échanges par public concerné](#) (PDF, 32 Ko)

Date du document : 20 octobre 2017



textes réglementaires

- > [Note de service n°2017-157 du 17-10-2017 parue au Bulletin officiel n°35 du 19 octobre 2017](#)
- > [Circulaire rectoriale du 19 octobre 2017 relative aux Échanges et actions de formation à l'étranger - Année scolaire 2018-2019](#)

à consulter

- > [Le site du CIEP : Stages de perfectionnement](#) (Inscription en ligne)

<http://www.ac-rouen.fr/actions-educatives/ouverture-internationale/europe-et-international/formation-des-personnels-a-l-etranger/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel-39055.kjsp?RH=RI-PERSC>